

Code criminel

Je rends également hommage à l'ancien député de St. Paul's, M. Ronald Atkey de Toronto, qui a siégé à la Chambre pendant la 29^e législature. En 1973, il s'est engagé dans une lutte contre l'utilisation de dispositifs hautement techniques de surveillance électronique pour épier la vie quotidienne des Canadiens et leurs documents. Quoique ce genre d'indiscrétion soit dans une certaine mesure inévitable dans notre société, il a insisté, malgré l'opposition du ministre de la Justice de l'époque, pour que le bill à l'étude à la Chambre comprenne certaines garanties, ou limitations, relatives aux conditions autorisant la surveillance. J'ai lu à plusieurs reprises les discours qu'il a prononcés en 1973 à la Chambre à cet égard et je recommande aux députés de les lire.

Je crois que, grâce à notre opposition déterminée, le gouvernement a manifestement fait preuve de justice et de loyauté en modifiant le Code criminel. Les modifications proposées dans ce bill peuvent annuler en partie ce qui était juste et équitable. En conséquence, nous ne devrions pas poser les armes, sous prétexte qu'il n'y a pas de lutte à mener, parce qu'il y en a une. Dès qu'une société libre accepte une modification qui, sans raison, prévoit l'intrusion dans la vie privée des citoyens par des moyens électroniques inhabituels, trop compliqués pour que le simple citoyen les comprenne, elle restreint la liberté de ces citoyens. C'est ce qui m'effraie et m'inquiète à propos du bill.

M. Ronald Atkey a tenu les propos suivants à la Chambre des communes, comme en fait foi le hansard du 7 mai 1973, à la page 3477:

Mon raisonnement jurisprudentiel peut se résumer ainsi: le droit à la vie privée dans une société libre devrait, selon moi, être protégé par la loi et on ne devrait y faire exception que lorsqu'il est clairement démontré, par ceux qui veulent porter atteinte à la vie privée de façon rationnelle, qu'il y va de l'intérêt public. La responsabilité doit toujours être assumée par ceux qui portent atteinte à la vie privée, non par ceux qui cherchent à protéger le droit par la loi.

Ce sont des mots importants, directs et faciles à comprendre, même pour quelqu'un qui n'a aucune formation juridique. Sans ambages et sans arrière-pensée, on présente au ministre une proposition à laquelle il ne peut se dérober. Ce que le ministre veut de la société en général, dont tous les membres ont autant intérêt que lui à défendre les droits individuels, c'est qu'elle lui accorde les pouvoirs qu'il recherche grâce au bill, sans exiger en retour qu'il justifie sa démarche. Voici notre position. Il faut que la Chambre des communes et les députés protestent énergiquement contre la tentative du gouvernement, qu'elle soit bien intentionnée ou non, pour empiéter davantage sur le droit à la vie privée, le droit aux libertés civiles, droits qui reviennent à chaque membre d'une société libre, sans justifier d'abord son acte auprès du Parlement ou l'un de ses comités. Il n'en a rien fait jusqu'ici. Tant qu'il ne le fera pas, ce bill sera suspect et le gouvernement n'aura pas assumé la responsabilité qui lui incombe et dont parlait M. Atkey.

● (1540)

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, hier, nous avons entendu des discours du ministre de la Justice (M. Basford) et des principaux porte-parole des différents partis

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

d'opposition. Je n'ai jamais entendu un tel échange de propos flatteurs concernant le ministre de la Justice, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et le député de New Westminster (M. Leggatt). En fait, j'ai entendu quelqu'un dire que leurs discours étaient dignes d'hommes d'État. Ma définition d'un homme d'État est un politicien mort. C'est pourquoi je ne ferai pas un discours d'homme d'État aujourd'hui. Je vais dire ce qu'il en est vraiment du bill C-51.

Je dis au ministre de la Justice qu'il a abdiqué sa responsabilité envers les Canadiens, qui est de s'assurer que la sécurité des citoyens respectueux des lois ainsi que les droits juridiques et la dignité du gouvernement sont protégés comme il se doit. C'est le premier commentaire que j'ai à faire au sujet du ministre de la Justice. Deuxièmement, le ministre de la Justice a cédé aux pressions des clubs de tir sur la question des armes à feu et à celles de la police sur la question de l'écoute électronique, compromettant ainsi la sécurité et la liberté de la plupart des Canadiens.

Quant au principal porte-parole du parti conservateur, le député de Calgary-Nord, après avoir fait un excellent discours montrant les lacunes de la mesure, il a terminé en proposant une motion visant à en renvoyer le sujet au comité, ce qui coulerait le bill en fait. Pour moi et bien d'autres, c'était là un geste irréflecti à propos d'une question très importante.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'aurais cru que le député qui a la parole nous aurait dit ce qu'il en est au juste. Pour autant que je sache, ma motion était conforme aux règles de la deuxième lecture. J'ai expliqué très clairement que nous faisons cela pour que le comité puisse diviser le bill. Celui-ci pourrait être divisé pour coïncider avec les cinq parties différentes de la mesure pour que nous puissions exprimer notre opinion en tant que parlementaires comme nous en avons l'obligation. Je crois que le député ne devrait pas mal interpréter mon attitude d'hier.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Je voudrais intervenir un moment à propos de la question de privilège. Je pense que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a bien exposé les faits. Je m'opposerai à sa motion mais je ne pense pas qu'elle ait la portée que lui prête le député de Broadview (M. Gilbert). Le problème, c'est que le député de Broadview veut jouer au politicien au lieu de s'intéresser à d'importantes questions de justice et de droit comme il devrait le faire en tant qu'homme d'État.

Des voix: Bravo!

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, à en juger par le contenu du bill, je pense que le ministre de la Justice est bien meilleur politicien que moi. Il suffit de lire les dispositions de cette mesure pour voir qu'il n'est pas un homme d'État. Elles escamotent quelques-uns des grands problèmes qui touchent à la paix et à la sécurité de la majorité des Canadiens. Si on acceptait la motion du député de Calgary-Nord, le bill deviendrait inopérant à toutes fins pratiques.